



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Dominique BERTHONNEAU
Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 26 octobre 2022

Tél. : 02.47.70.81.66
Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 13 octobre 2022

I – OBJET : ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME ET L.142-5, L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne

14 Route de Chinon
37220 Panzoult

**1-3 – Référence du dossier : Déclaration de Projet du PLU(i) de la CC de Touraine Val de Vienne -
Commune de Neuil.**

**1-4 – Objet du dossier : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neuil
pour permettre la modification de la zone A (agricole) en sous-secteur Aenr.**

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime

Articles L.142-5 et L.153-16 et du Code de l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Xavier ROUSSET, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire par intérim, représentant madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Thierry TRETON, adjoint au Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire par intérim
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé
- Monsieur Mikelis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-Présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Benjamin JEULAND, le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Pouvoirs :

- Monsieur Alain BELLOY Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a donné son pouvoir au représentant du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire (Thierry TRETON)
- Monsieur Antoine de ROFFIGNAC, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (Nicolas STERLIN)

IV - Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la Déclaration de projet – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC Touraine Val de Vienne pour la commune de Neuil : modification de la zone A (Agricole) en sous zonage Aenr : (Avis simple)

- Vu le PLU(i) de Touraine Val de Vienne approuvé en janvier 2020,
- Considérant que le projet consiste à réaliser un parc agri-voltaïque sur 2 sites distincts, composé d'une volière pour une emprise de 3,7 hectares et d'une sapinière pour une emprise de 31 hectares, situées sur la commune de Neuil, aux lieux-dits «Les Chardières, les Courses, les Maroquins et les Brûlis», en zone agricole (A) du PLU(i),
- Considérant que le projet nécessite une évolution du PLU pour créer un sous-secteur Aenr d'environ 36 hectares autorisant l'installation de parcs photovoltaïques/agrivoltaïques,
- Considérant que l'utilisation des sols du périmètre du projet est actuellement dédié à l'activité agricole,
- Considérant que le projet est consommateur d'espaces agricoles,
- Considérant que le projet porterait atteinte à l'espace agricole (A).

1 avis :

1) Le projet recueille 4 votes favorables, **10 votes défavorables** et 3 votes par abstention sur 17 votants au titre des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis Défavorable** au regard des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5, L.153-16 du Code de l'Urbanisme sur la Déclaration de Projet du PLU(i) de Touraine Val de Vienne commune de Neuil.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et
par délégation**

Le président de séance

Signé

Xavier ROUSSET